

**Conseil d'administration
du Centre de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance ordinaire
29 AOÛT 2023
À 19H00**

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 29 août 2023 à 19 h 00 à la salle Diane-Lamarche-Venne du siège social, situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu.

Sont présents :

Anne Hortense Ebena
Caroline Trudel
Christian Ruel
Dalia Ramy
Frédéric l'Hérault
Ghislain Laporte
Jean-Denis Constantin (à distance)
Jean-Philippe Blanchette
Jérôme Pépin
Marie-Claude Vigneault
Michel Turcotte
Naouel Magherbi
Romain Nanta
Yu Cai Tian

Tous membres du Conseil d'administration formant
quorum

Est absente :

Marie-France Leroux

Participent également à la séance :

Paul St-Onge, Directeur général par intérim
Me Marie-Josée Villeneuve, Secrétaire générale et DGA
Chantal Barhoum, membre du personnel d'encadrement

Sont également présents :

Alain Lavoie, DGA
Danielle Roberge, DGA
Éric Lauzon, DGA
Stéphanie Lapointe, DGA
Me Marie-Hélène Lambert, directrice SAJC et secrétaire
générale adjointe
Nathalie Provost, directrice SOSTS
Ian Gagnon, directeur SRF
Sylvie Gagné, directrice SRÉ
Wen-Ching Chang, directeur SRI

Chrystine Loriaux, directrice BC
Ian Fortin, directeur CEA
Christian Girouard, coordonnateur SOSTS
Najia Belhachemi, régisseuse SAJC
Louise Séguin, régisseuse DG

Ouverture de la séance

Monsieur Jean-Philippe Blanchette déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

CA23/24-08-006

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2023

2.1 Suivi au procès-verbal

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4. SERVICES ÉDUCATIFS

5. SERVICES ADMINISTRATIFS

5.1 Ressources humaines

5.2 Ressources financières

5.3 Ressources informatiques

5.4 Ressources matérielles

5.5 Gestion contractuelle et approvisionnements

5.6 Organisation scolaire

5.6.1 Centre d'éducation des adultes Champlain et école Monseigneur-Richard –
Modifications administratives aux actes d'établissement – Adoption

5.7 Transport

5.7.1 Aide au transport en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique pour
l'année scolaire 2023-2024- Adoption

5.8 Affaires juridiques et corporatives

6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- 6.1 Dépôt des formulaires de déclaration et engagement à respecter et promouvoir le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des conseils d'administration des centres de services scolaires francophones
- 6.2 Dépôt des déclarations d'intérêts des administrateurs - Confidentiel
- 6.3 Désignation des membres aux comités de travail du Conseil d'administration
- 6.4 Désignation des membres au Comité consultatif de transport
- 6.5 Désignation d'un membre et d'un membre substitut pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal
- 6.6 Présidence du comité de vérification et organisation scolaire – Désignation

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

9. GÉNÉRALITÉ

- 9.1 Information de la présidence
- 9.2 Information du directeur général

10. QUESTIONS DIVERSES

11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

2. Dispense de lecture et approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2023

CA22/23-08-007

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU QUE le texte des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2023 a été remis au Conseil d'administration le mercredi 23 août 2023.

Il est résolu à l'unanimité :

De dispenser la secrétaire générale de faire lecture desdits procès-verbaux et d'en approuver le texte.

PROPOSITION ADOPTÉE

Suivi aux procès-verbaux

Les membres du Conseil d'administration n'ont rien de particulier à signaler.

3. Période de questions du public

Il n'y a pas de question du public.

5.6.1 Centre d'éducation des adultes Champlain et école Monseigneur-Richard – Modifications administratives aux actes d'établissement – Adoption

CA23/24-08-008

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement du Centre d'éducation des adultes Champlain
- C) Acte d'établissement de l'école Monseigneur-Richard
- D) Acte d'établissement modifié du Centre d'éducation des adultes Champlain (projet)
- E) Acte d'établissement modifié de l'école Monseigneur-Richard (projet)
- F) Résolution du Conseil d'établissement du CEA Champlain
- G) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Monseigneur-Richard

ATTENDU QUE les articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique* édictent que, pour les écoles et les centres, *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que l'établissement dispense ;*

ATTENDU QUE le Centre d'éducation des adultes Champlain offrira des cours destinés aux élèves en transition vers le secteur des adultes à l'école Monseigneur-Richard, à partir du mois de septembre 2023 ;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées et être inscrites dans les actes d'établissement des centres ;

ATTENDU QUE la modification de l'acte d'établissement est essentielle afin d'obtenir le financement rattaché à la scolarisation des élèves ;

ATTENDU QU'aucun local dans l'école Monseigneur-Richard ne sera dédié exclusivement au Centre d'éducation des adultes Champlain ;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement du Centre d'éducation des adultes Champlain et de l'école Monseigneur-Richard sont en accord avec les modifications proposées ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire et de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications administratives aux actes d'établissement du Centre d'éducation des adultes Champlain et de l'école Monseigneur-Richard, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE

5.7.1 Aide au transport en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique pour l'année scolaire 2023-2024 - Adoption

L'avancée faite par le CSSMB avec ce projet est soulignée par un membre du CA qui remercie la direction générale et le service du transport d'avoir proposé ce projet.

En réponse à la question d'un membre quant au financement, M. le président explique qu'une demande sera faite au MEQ.

CA23/24-08-009

Documents déposés :

A) Sommaire

ATTENDU QUE l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique* édicte que le Centre de services scolaire doit déterminer annuellement les modalités de distribution de l'*Aide au transport* pour un élève du secondaire ;

ATTENDU QUE la *Politique de transport des élèves* détermine les catégories de transport scolaire offertes par le Centre de services scolaire et les normes d'admissibilité ;

ATTENDU QUE la *Politique de transport des élèves* du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys prévoit, la détermination de zones où les élèves du secondaire sont desservis par le transport public ;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys est soucieux d'offrir une équité dans l'accessibilité au transport pour les élèves y ayant droit ;

ATTENDU QUE soixante pour cent (60%) des élèves éligibles déposent une demande d'*Aide au transport* annuellement ;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite déployer un nouveau mode de distribution de *l'Aide au transport* afin de faciliter son accessibilité aux élèves y ayant droit ;

ATTENDU QUE ce projet est destiné aux élèves admissibles fréquentant une école secondaire pendant l'année scolaire et dont la fréquentation est confirmée dans la déclaration officielle du 30 septembre ;

ATTENDU la recommandation émise par le Comité consultatif de transport lors de la réunion du 20 avril 2023 ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire et de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

Il est résolu à l'unanimité :

De déployer un mode de distribution permettant aux élèves admissibles d'obtenir un titre de passage mensuel (passe d'autobus/métro) valide pour la durée des mois d'octobre à juin ;

De défrayer les coûts rattachés à un tel projet, soit environ 2 210 670 \$, qui seront versés directement à la Société de transport de Montréal ;

De mandater la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire pour faire une demande d'allocation auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour cette dépense supplémentaire.

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.1 Dépôt des formulaires de déclaration et engagement à respecter et promouvoir le règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des conseils d'administration des centres de services scolaires francophones

Le Conseil d'administration prend acte des documents déposés.

6.2 Dépôt des déclarations d'intérêts des administrateurs – Confidentiel

Le Conseil d'administration prend acte des documents déposés.

6.3 Désignation des membres aux comités de travail du Conseil d'administration

CA23/24-08-010

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CA23/24-06-005

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration doit instituer trois comités de travail soit:

- Un comité de gouvernance et d'éthique
- Un comité de vérification
- Un comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a institué, par la résolution CA20/21-11-024, un comité des services éducatifs dédié à l'étude des questions de nature éducative ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a procédé, par la résolution CA23/24-06-005 à l'élection des membres du comité de vérification ;

ATTENDU QUE le mandat des membres des comités de travail sera d'une année ;

ATTENDU QUE les membres des comités doivent avoir de l'expérience, des connaissances ou un intérêt marqué pour les mandats des comités où ils siègent ;

ATTENDU QUE de l'information sur le fonctionnement des comités a été donnée aux membres avant la constitution des comités afin de leur permettre de bien comprendre le rôle de ces derniers ;

ATTENDU QUE les membres intéressés à faire partie d'un comité ont eu l'occasion de faire valoir leur candidature ;

Il est résolu à l'unanimité :

De nommer les membres suivants pour faire partie de chacun des comités :

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Anne Hortense Ebena
- Caroline Trudel
- Chantal Barhoum
- Frédéric L'Hérault
- Michel Turcotte

Comité des ressources humaines :

- Anne Hortense Ebena
- Ghislain Laporte
- Christian Ruel
- Romain Nanta
- Yu Cai Tian

Comité des services éducatifs :

- Michel Turcotte
- Marie-Claude Vigneault
- Naouel Magherbi
- Dalia Ramy
- Jérôme Pépin

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.4 Désignation des membres au Comité consultatif de transport

CA23/24-08-011

Document déposé :

A) Extrait du *Règlement sur le transport des élèves* – art. 2 à 12

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque centre de services scolaire qui organise le transport de ses élèves doit former un comité consultatif de transport ;

ATTENDU QUE le *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que ce comité doit être formé notamment de deux membres du Conseil d'administration ;

ATTENDU QUE le mandat et le fonctionnement de ce comité sont prévus aux articles 2 à 12 de ce Règlement ;

ATTENDU QUE les membres intéressés à faire partie de ce comité ont eu l'occasion de faire valoir leur candidature ;

Il est résolu à l'unanimité :

De nommer les membres suivants pour faire partie du comité consultatif de transport :

- Anne-Hortense Ebena
- Marie-Claude Vigneault.

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.5 Désignation d'un membre et d'un membre substitut pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

CA23/24-08-012

Documents déposés :

- A) Articles 402 et 403 de la *Loi sur l'instruction publique*
- B) Calendrier des séances

ATTENDU QUE l'article 402 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque Centre de services scolaire désigne un membre parmi ses membres siégeant à titre de parent ou à titre de membre de la communauté pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) ;

ATTENDU QUE l'article 403 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'un Centre de services scolaire peut désigner un autre de ses membres comme substitut pour siéger et voter à la place du membre désigné lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance ;

ATTENDU QUE les membres intéressés à siéger au CGTSIM ont eu l'occasion de faire valoir leur intérêt ;

Il est résolu à l'unanimité :

De désigner Yu Cai Tian comme délégué au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

De désigner Christian Ruel comme substitut du délégué au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.6 Présidence du comité de vérification et organisation scolaire – Désignation

Monsieur Blanchette souligne que le comité de vérification s'est aussi désigné une vice-présidente en la personne de Mme Dalia Ramy.

CA23/24-08-013

Document déposé :

- A) Sommaire
- B) Résolution CA23/24-06-005

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration doit instituer un comité de vérification en plus d'un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de ressources humaines ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a institué également un comité des services éducatifs dédié à l'étude des questions de nature éducative ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a institué par résolution CA23/24-06-005 son comité de vérification ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration doit désigner la présidence du comité de vérification ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a demandé au comité de vérification de lui faire la recommandation d'une personne à désigner pour assumer la présidence du comité ;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification ;

Il est résolu à l'unanimité :

De désigner M. Ghislain Laporte à titre de président du comité de vérification.

PROPOSITION ADOPTÉE.

9.1 Information de la présidence

M. Blanchette mentionne qu'il a participé le 18 août dernier au colloque de la rentrée du CSSMB. Il souligne avoir retenu l'enthousiasme et l'énergie des gestionnaires pour entamer la nouvelle année scolaire.

Il mentionne également que le 22 août dernier a eu lieu la rencontre d'accueil pour les nouveaux membres du CA.

Il rappelle, par ailleurs, que le Lac-à-l'épaulé du conseil d'administration de cette année est prévu le 22 septembre prochain. L'ordre du jour sera transmis prochainement aux membres du CA.

9.2 Information du directeur général

Monsieur St-Onge souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, remercie la direction générale et les directions de service pour leurs efforts déployés pour la réussite de la rentrée scolaire et salue les partenaires syndicaux.

Rentrée scolaire

La rentrée qui s'est amorcée aujourd'hui semble bien se dérouler pour l'instant. M. St-Onge souligne à cet effet que le CSSMB avait des chantiers ouverts dans 84 établissements pour une valeur de plus de 100 millions \$ en investissement. Le CSSMB a réussi à faire la rentrée dans tous ses établissements. Certains projets vont se poursuivre, mais rien pour compromettre la rentrée des élèves.

Il souligne l'ouverture de la Nouvelle école secondaire LaSalle qui a pu se faire dans les temps, bien que des travaux de finition demeurent en cours.

Ressources humaines :

M. St-Onge fait le point sur les postes à combler, dans le contexte de la pénurie du personnel.

En date d'aujourd'hui 26 postes réguliers restent à combler, 78 postes 100% non-réguliers et 74 postes à moins de 100%.

M. St-Onge souligne que la situation évolue de jour en jour et le service des ressources humaines est à pied d'œuvre pour pourvoir les postes. Il rappelle à cet effet qu'il y a quelques années, le CSSMB a fait le choix de devancer les bassins en juin, ce qui a permis de pourvoir ces postes.

M. St-Onge précise par ailleurs, que les enseignants que l'on dit non légalement qualifiés sont des enseignants qui n'ont pas le brevet d'enseignement, mais qui ont soit une formation en enseignement dans leur pays d'origine, soit titulaires d'autres baccalauréats. Ces enseignants sont accompagnés par des enseignants mentors du Centre de services scolaire et plusieurs autres modalités sont mises en place pour les soutenir.

M. Lauzon complète l'information par rapport aux parcours universitaires disponibles pour obtenir une qualification et dans lesquels des membres de notre personnel sont engagés.

Mme Lapointe explique que des camps pédagogiques ont été mis en place durant l'été afin de former les membres du personnel sur plusieurs enjeux. Des formations qui sont organisées par le service des ressources éducatives pour les enseignants en pré-rentrée et qui visent non seulement les enseignants non légalement qualifiés, mais aussi les enseignants qui travailleront avec une clientèle autre que celle de leur champ d'expertise. Mme Lapointe ajoute qu'en cours d'année, du soutien est également offert aux nouveaux membres du personnel.

M. St-Onge termine en précisant que des formations sont également données pour le personnel de soutien, dont les secrétaires d'école.

Organisation et transport scolaire :

M. St-Onge informe les membres du conseil d'administration qu'il y a encore une trentaine d'inscriptions par jour, tant au primaire qu'au secondaire. Mme Roberge complète l'information et ajoute que le transport scolaire a bien démarré.

Cours d'été :

Mme Lapointe présente brièvement les chiffres des cours d'été. 1941 élèves étaient inscrits. On note environ 9% (pourcentage préliminaire) d'augmentation au niveau de la diplomation après les cours d'été. Mme Lapointe ajoute que des suivis sont faits auprès des élèves qui n'ont pas réussi afin de leur offrir un parcours en continuité.

Plan d'engagement vers la réussite :

Le plan d'engagement vers la réussite a été soumis au ministère de l'Éducation. Le centre de services scolaire a obtenu l'aval pour y aller de l'avant. Le lancement officiel se fera le 12 septembre prochain et le 13 septembre en CCG.

M. St-Onge souligne qu'au-delà du plan, l'objectif est d'atteindre les cibles et c'est en ce sens que le centre de services scolaire va travailler au cours des prochaines années.

Loi sur le Protecteur national de l'élève :

Me Villeneuve mentionne que la nouvelle *Loi sur le Protecteur national de l'élève* est entrée en vigueur hier. La responsable du traitement des plaintes est actuellement en poste et travaillera en collaboration avec les analystes en place.

Conseil d'élèves :

M. Lavoie souligne que le processus pour la création des conseils d'élèves avant le 30 septembre est entamé. Il explique qu'une table unifiée réunit l'ensemble des élèves qui font partie des conseils des élèves. Ces élèves participent également en avril à une simulation des Nations unies et de session parlementaire. Ils sont présents également pour le développement durable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h01.

Secrétaire générale

Président